

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante-neuvième séance – Mercredi 20 mai 2020, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *MM. Guillaume Barazzone* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *MM. Régis de Battista*, *Simon Brandt*, *Emmanuel Deonna*, *Pierre Gauthier*, *Stéphane Guex*, *Laurent Leisi*, *Antoine Maulini* et *Michel Nargi*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 14 mai 2020, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 19 mai, mercredi 20 mai, mardi 26 mai et jeudi 28 mai 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** M<sup>me</sup> la vice-présidente du Conseil administratif Esther Alder est la seule représentante de l'exécutif présente – comme souvent – en ce moment. En principe, seul M. Sami Kanaan avait annoncé son absence à 17 h 30. M<sup>me</sup> Alder et M. Kanaan seront absents à la séance de 20 h 30.

Je rappelle que les séances du Conseil municipal se tiennent actuellement à huis clos en raison des directives émises par le Canton en matière de précautions contre le coronavirus Covid-19. Mesdames et Messieurs, vous connaissez bien les mesures sanitaires qui ont été prises; je pense qu'il n'est pas utile de les rappeler.

Je vous informe que M. Jean-Pascal Cattin a démissionné du Mouvement citoyens genevois le 7 mai dernier; il siège maintenant en indépendant. Nous n'avons pas sa lettre de démission et ne pouvons donc pas en donner lecture.

J'attire votre attention sur le fait que plusieurs objets ont été liés, car ils concernent la refonte du règlement du Conseil municipal: il s'agit des rapports PRD-210 A, PRD-211 A1, PRD-31 A, PRD-182 A, M-1466 A, PRD-58 A/B et PRD-241 A, qui figurent groupés aux points 20 à 26 de notre ordre du jour.

## Prestation de serment

Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

**4. Prestation de serment de M. Marc-André Rudaz remplaçant M. Jacques Pagan, conseiller municipal démissionnaire.**

*M. Marc-André Rudaz est assermenté.*

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). J'espère ne pas être venu pour rien!

**La présidente.** Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette assemblée pour quelques heures, et vous pouvez prendre place parmi vos collègues. (*Applaudissements.*)

**5. Proposition du Conseil administratif du 6 mai 2020 en vue:**

- de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs destiné à encourager l'utilisation du vélo;
- de l'adoption du règlement municipal y relatif (PR-1406)<sup>1</sup>.

*Suite de la préconsultation*

**La présidente.** Nous avons voté hier l'entrée en matière sur cet objet. A présent, je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui souhaitent la prendre.

**M. Thomas Zogg** (MCG). J'interviendrai brièvement. Ce que j'aimerais dire tout d'abord, concernant la proposition PR-1406 de M. Pagani, c'est que, en théorie – en théorie seulement, bien évidemment... – lorsque des personnes quittent le pouvoir, elles consacrent leur dernière action au bien commun. Malheureusement, on constate que la dernière action de M. Pagani en tant que conseiller administratif ne va pas forcément dans ce sens-là. Cette proposition – une fois encore, malheureusement – est problématique et provoque de la confusion.

J'ajouterai également que cela montre bien quelles sont les préoccupations premières du Conseil administratif – en particulier de M. Pagani – à l'heure où

---

<sup>1</sup> Proposition, 7034.

Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

une partie importante de la population souffre des conséquences, notamment financières, du soursnois Covid-19. On devrait pouvoir se dire que les membres de l'exécutif feront tout – en tout cas engager les moyens de la Ville – pour aider la population. Mais pas pour causer des problèmes! Voilà ce que je tiens à déplorer encore une fois devant vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. On voit ici quel est le véritable visage de M. Pagani!

Je rappellerai aussi que les files d'attente pour l'aide alimentaire s'allongent aux Vernets. On est en pleine crise et les gens souffrent, évidemment. Ils ont vraiment besoin de soutien, et non pas forcément de pistes cyclables! C'est un constat... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Excusez-moi, Monsieur Zogg. Est-ce que je peux demander à M<sup>me</sup> Kraft-Babel et à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis de parler moins fort? Je peux suivre d'ici toute leur conversation! Madame Kraft-Babel, s'il vous plaît, vous pourriez juste baisser le volume? J'entends toute votre conversation, alors que j'essaie d'écouter M. Zogg. Merci beaucoup! Vous pouvez poursuivre, Monsieur Zogg.

*M. Thomas Zogg.* Merci. Cette proposition – en tout cas pour le Mouvement citoyens genevois – est assez malvenue. Elle est dispendieuse, superfétatoire et parfaitement inutile, je le répète. On aurait pu faire des choses beaucoup plus pertinentes avec l'argent du contribuable.

Je regrette que le magistrat concerné ne soit pas là, parce que ce n'est pas bien de parler de quelqu'un en son absence, mais on se souviendra des dépenses parfois farfelues de M. Pagani. Il s'est livré à la concussion et à des malversations à plusieurs reprises; il a d'ailleurs été mis en cause par la justice à ce sujet. Ce qu'on constate, c'est que M. Pagani est assez généreux avec l'argent des autres, mais beaucoup moins lorsqu'il s'agit de son propre argent. Si on fait le décompte de tout ce qu'ont coûté les dépenses personnelles de M. Pagani du temps où il était en fonction au Conseil administratif, je pense qu'on aurait pu avec cet argent construire un gratte-ciel en plein centre-ville! Mais peu importe... Je ne reviendrai pas sur les dépenses de M. Pagani. La liste n'est pas exhaustive, mais il a fait différents voyages: en Turquie, en Colombie... Il a payé des pots à des syndicalistes à l'étranger...

**La présidente.** Monsieur Zogg, vous voudrez bien parler de la proposition PR-1406, s'il vous plaît, et pas des voyages de M. Pagani, ce serait gentil.

Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

*M. Thomas Zogg.* Oui, oui, c'est ce que je fais... mais le problème des voyages est aussi lié aux dépenses! Je ne rappellerai pas la dernière anecdote en date, où M. Pagani est allé à Paris avec l'argent public puis, arrivé dans son palace, a téléphoné à M<sup>me</sup> Salerno pour lui demander de lui payer un pantalon ou un caleçon, je ne sais plus. Enfin, bref... On le voit, en matière de dépenses, c'est assez discutabile!

**La présidente.** Monsieur Zogg, parlez de la proposition PR-1406, s'il vous plaît! On n'est pas là pour faire le procès de l'un ou l'autre des magistrats! Merci de rester dans le sujet!

*M. Thomas Zogg.* Le Mouvement citoyens genevois a déposé un amendement, afin que les 500 000 francs demandés dans cette proposition – c'est quand même une somme assez considérable – ne servent pas à des pignouflieres, mais contribuent plutôt à aider les gens qui ont souffert et qui souffrent encore aujourd'hui de la crise sanitaire. Cet amendement est formulé ainsi:

#### *Projet d'amendement*

Remplacer l'article premier de la délibération I de la proposition PR-1406 par l'article premier nouveau suivant:

«*Article premier.* – Il est ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs destiné à l'aide alimentaire aux résidents légaux genevois.»  
(*Ndlr: cette disposition abrogerait de fait la délibération II.*)

Nous ne voterons pas cette proposition la tête dans le guidon! Je crois qu'il vaudrait mieux conduire un vélo sans selle jusqu'à Lausanne que de voter ça sur le siège. Par conséquent, nous refuserons la proposition PR-1406 dans sa formulation initiale, Mesdames et Messieurs, mais nous vous recommandons bien sûr de soutenir notre amendement.

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer** (EàG). J'interviendrai juste sur le projet d'amendement du Mouvement citoyens genevois, qui prévoit d'attribuer ce crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs à l'aide alimentaire aux résidents légaux genevois. Moi, j'y vois tout simplement un flicage des personnes qui vont demander de l'aide alimentaire! Déjà, pour vérifier que c'est des résidents légaux, il faudra leur faire sortir des papiers et ce sera une nouvelle entrave à cette aide. De plus, je suis

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

désolée, mais on donne à tous ceux qui en ont besoin! On ne va pas commencer à trier les gens pour dire qui a le droit de bouffer ici ou pas!

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, pour respecter les mesures de sécurité contre le Covid-19, ce serait bien de garder les 2 m de distance sociale entre vous, s'il vous plaît! Madame Pérez et Madame Kitsos, vous n'êtes pas à 2 m! Je le répète, ce serait bien d'appliquer ces mesures de sécurité qu'on a eu de la peine à avoir! Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, oui à l'encouragement de l'utilisation du vélo! Différentes mesures le favorisent: la principale, c'est évidemment de prévoir des aménagements cyclables cohérents, sûrs, rapides. Cela clarifie la coexistence entre les différents modes de circulation, tout particulièrement entre les piétons et les cyclistes. Je mentionnerai aussi les solutions pour le stationnement des vélos, dont les vélostations et les épingles à vélos de différents modèles, heureusement plus largement installées ces derniers temps. Il y a encore une autre mesure, pour celles et ceux qui hésitent encore à utiliser ce mode de circulation: afin de faciliter l'accès au vélo, accorder un soutien financier à l'achat et proposer des vélos en libre-service. Et pourquoi ne pas veiller aussi à l'entretien des vélos?

Le développement de la circulation cycliste a entraîné le développement des magasins de vente et de réparation. Ces petits commerces, comme beaucoup d'autres, se seront peut-être retrouvés dans une situation plus difficile vu le contexte actuel du Covid-19. Cette pandémie, à cause de la distanciation sociale qu'elle exige, a fait diminuer l'utilisation des transports publics et a favorisé celle du vélo – pas seulement à Genève, et pas seulement sur les pistes cyclables nouvellement instaurées, mais dans beaucoup de villes en Europe. Cette période a donc permis le développement de pistes cyclables et de l'utilisation du vélo. Ces mesures de soutien ont été appliquées en collaboration avec le Canton.

Ce qui est proposé dans la proposition PR-1406 est un coup de pouce, je sais bien qu'il ne s'agit pas d'une mesure principale et en aucun cas elle ne doit s'opposer à d'autres besoins plus prioritaires. Toutefois, je suis pour donner ce coup de pouce afin d'accompagner les autres mesures. Pour que ce soit efficace tout de suite, je suis favorable au vote de cette proposition sur le siège.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Ce débat est significatif de ce que certains veulent ici: soutenir par n'importe quel moyen leur mode de déplacement favori, à savoir le vélo. Tout est bon – même ce qui n'est pas bon – pour atteindre ce but!

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

Je ne crois pas qu'aider ou subventionner les propriétaires de vélo à hauteur de 50 francs pour faire réparer leur engin va changer les choses. C'est simplement ridicule! Si vous voulez faire de la véritable solidarité, Mesdames et Messieurs, ce qui est urgent aujourd'hui n'est pas d'enfourcher son vélo ou de faire réparer son pneu, mais d'aider ceux qui ont des difficultés – de vraies difficultés! –, c'est-à-dire ceux qui sont passés à côté des mesures de soutien, tout simplement parce qu'ils ne répondaient pas aux critères décidés par Berne et/ou Genève. Je crois que c'est cela qu'il faut faire! Voilà pourquoi je vous invite à soutenir l'amendement de mon collègue Thomas Zogg.

Certains ici ont envie de faire de la solidarité pour les démunis de notre canton ou de notre ville, mais sur le dos des plus pauvres. Les riches prétendent qu'il faut faire de la solidarité... Alors, qu'ils la fassent tout seuls! Ils en sont capables, ils en ont les moyens! Mais pas sur le dos des plus pauvres! Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir l'amendement de M. Zogg et, s'il est refusé, à refuser évidemment cette proposition pro-vélo, on va l'appeler comme ça...

**M. Eric Bertinat** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous me permettez d'être plus que perplexe devant ce genre de proposition qui nous tombe dessus comme ça, à la Saint-Glinglin, on ne sait pas pourquoi. Tout à coup, on est appelés à voter 500 000 francs dont on nous dit, entre autres: «Les charges supplémentaires seront couvertes par des économies équivalentes.» On se demande pourquoi il faudrait dépenser 500 000 francs pour parvenir à faire des économies équivalentes, puisqu'il semble que ce soit si facile... La proposition PR-1406 précise aussi que ces charges seront imputées aux comptes budgétaires 2020. Ça m'a vraiment l'air d'un tour de passe-passe financier absolument extraordinaire!

Il me semble que ce Conseil municipal continue à se couvrir de ridicule. Depuis de nombreux mois, nous avons été profondément ridiculisés. Nous l'avons encore été ces dernières semaines. J'en veux pour preuve le feuilleton invraisemblable qu'a été l'organisation de ces séances du Conseil municipal, sans parler des frasques du médecin cantonal qui a mis quarante-huit heures pour s'apercevoir que les mesures de protection prises étaient adéquates.

Et ça va continuer, puisqu'on vient d'apprendre aujourd'hui que le Conseil administratif, au nom de cette fameuse pandémie, avait voté 5 millions de francs sans qu'on ait notre mot à dire! Cinq millions de francs dont on ne sait pas d'où ils viennent! C'est de nouveau un des tours de passe-passe prestigieux de M. Pagani, qui a trouvé 5 millions de francs... On vous en remercie, Monsieur le magistrat. On espère simplement que ce n'est pas de l'argent sale! On ne sait pas d'où il vient. Vous traitez le Conseil municipal comme une association qui trouverait comme ça, tout à coup, quelques millions de francs à ranger dans son escarcelle.

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

Il en a été de même pour la proposition PR-1403, qui figure au point 8 de notre ordre du jour: 2,5 millions de francs ont été dépensés sans qu'on ait notre mot à dire.

Et aujourd'hui, Monsieur Pagani, vous nous déclarez: «Voilà, on a vécu une pandémie, donc on va changer nos modes de transport et on consacrera 500 000 francs à encourager l'utilisation du vélo.» Mais êtes-vous sérieux? Un Conseil municipal de 80 membres est-il vraiment convoqué ce soir pour voter sur le siège un demi-million de francs visant à favoriser le vélo? Evidemment, suite à l'épidémie du Covid-19, vous remettez en question le mode de transport à choisir. Mesdames et Messieurs, le seul mode de transport réellement efficace face à cette pandémie, c'était les véhicules privés! Les transports publics ont complètement explosé, ils sont incapables de répondre aux nécessités créées par une pandémie. C'est la bonne vieille voiture qui était agréable dans ces circonstances, et c'est elle seule qui était garante d'une protection telle qu'on nous l'a demandée.

Alors, venir maintenant nous demander 500 000 francs pour encourager l'utilisation du vélo... Inutile de vous dire que l'Union démocratique du centre ne votera ni projet d'amendement ni quoi que ce soit d'autre, mais refusera purement et simplement la proposition PR-1406.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Je reviens sur ce que j'ai dit hier: je pense que donner 50 ou 100 francs à des personnes à Genève ne va pas changer leur utilisation de tel ou tel mode de transport. J'imagine très difficilement quelqu'un ayant un vélo dans sa cave se dire: «Oh! On me donne 50 francs, je vais le faire réparer!» et réellement l'utiliser après. Si on veut utiliser son vélo, on s'en occupe bien et on investit les 50 francs nécessaires pour cela – ou alors, c'est qu'on n'a pas vraiment envie de circuler avec. Cette subvention changera peut-être la vie de quelques personnes mais, vraiment, ce ne sera pas efficace.

Par ailleurs, depuis hier, j'essaie de trouver quel adjectif définirait un montant de 50 francs qu'on me donnerait pour faire réparer mon vélo. Ce serait une attention louable et gentille, certes... «Gentille», voilà le mot que je cherchais! Mais je ne pense pas que nous fassions de la politique pour être gentils. Je pense que nous faisons de la politique pour utiliser correctement l'argent des contribuables.

Dans ce but, je propose un amendement pour utiliser ces 500 000 francs à l'amélioration ponctuelle d'infrastructures cyclables collectives, ici et là, en concertation avec les associations de défense des cyclistes. Comme nous le verrons avec le rapport PR-1325 A sur le U cyclable, qui figure un peu plus loin dans notre ordre du jour, il vaut la peine de consulter les gens qui s'y connaissent, qui savent où il y a des problèmes pour les cyclistes. C'est pour résoudre ces problèmes qu'il faut dépenser de l'argent. Je pense, par exemple, au nouveau trottoir

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

sous les voies de chemin de fer au passage des Alpes. M. Jotterand avait posé une question à ce propos bien avant la pandémie et le problème n'a toujours pas été résolu. Si on arrive à cet endroit à vélo et qu'on tourne en suivant la piste cyclable, on se retrouve à devoir franchir des marches carrément dangereuses.

Il y a donc plein de choses à faire pour améliorer la circulation cycliste et c'est pour cela que cet argent serait mieux utilisé. Par ailleurs, si on le dépensait de cette manière, ce serait pour le bien commun. Les aménagements cyclables sont des biens communs! Mais donner 50 francs à certaines personnes qui ne représentent qu'une partie de la population parce qu'elles ont un vélo dont il faut changer un pneu, voilà qui me semble une façon un peu étrange de faire de la politique. C'est gentil, voilà... Mais moi, personnellement, je ne suis pas ici pour être gentil! C'est peut-être pour ça que je n'ai pas été réélu, d'ailleurs... Je propose donc l'amendement suivant pour transformer la proposition du Conseil administratif:

*Projet d'amendement*

Modifier comme suit la délibération I de la proposition PR-1406:

*«Article premier. – Il est ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs destiné à encourager l'utilisation du vélo par des améliorations ponctuelles du réseau cyclable et des possibilités et conditions de stationnement des vélos et vélos électriques.*

*» Art. 2 (nouveau). – Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité est chargé de réaliser ces améliorations dans les meilleurs délais et en concertation avec les associations de défense des cyclistes.»*

L'article 2 initial devient l'article 3.

L'article 3 initial devient l'article 4.

La délibération II est annulée.

Au cas où vous accepteriez cet amendement, Mesdames et Messieurs – ce dont je ne doute pas une seconde, puisque je suis si gentil! –, nous déposons un deuxième amendement proposant de doubler le montant prévu et de le fixer à 1 million de francs pour que ce soit un geste résolu, un message clair en faveur du vélo. En effet, nous sommes très nombreux à être convaincus qu'il faut que la mobilité change, dans cette ville! C'est peut-être l'aspect positif de cette crise sanitaire: elle a montré que la ville fonctionnait extrêmement bien quand il y avait moins de véhicules privés à moteur – les vélos électriques mis à part, évidemment.

Je vous demanderai donc de voter mon premier amendement et, éventuellement, le deuxième. J'espère qu'ainsi nous pourrions améliorer la situation et convaincre les gens de faire du vélo, tout en persuadant ceux qui ont déjà choisi le vélo de continuer à en faire, même s'il y a de nouveau beaucoup de voitures dans les rues et que se déplacer à vélo redevient dangereux et angoissant, par endroits. Mais il faut aller de l'avant, évidemment! C'est pour cela que cette aide financière serait bien utile, en concertation avec les gens qui ont déjà repéré les endroits problématiques; je sais que, dans différentes associations, on aime bien repérer ce type de lieux. Ce serait alors de l'argent bien utilisé, pour le bien commun.

Le fait d'avantager les cyclistes avantage aussi les autres. Je m'explique: en créant des aménagements qui différencient bien les piétons des cyclistes et permettent à plus de vélos de circuler, on facilite le passage des voitures en diminuant leur nombre. Là encore, ce serait réellement agir pour le bien commun. Mais distribuer des bons comme ceux que prévoit le Conseil administratif dans la proposition PR-1406 ne me semble pas favoriser le bien commun. Il est parfois utile de le faire, quand les gens sont dans la nécessité; évidemment qu'à ce moment-là il faut les aider personnellement. Mais ici, on ne parle pas de personnes dans la nécessité. La plupart de celles qui font du vélo, à Genève, ne sont pas dans la nécessité. D'ailleurs, cette proposition vise plutôt à pousser les automobilistes à se dire: «Tiens, je vais me mettre à faire du vélo.» Quelqu'un qui fait cela n'est pas dans la nécessité, voilà tout!

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Mesdames et Messieurs, moi, je commencerai par vous dire ce que j'ai observé entre le pont du Mont-Blanc et le chemin des Mines. Malgré tout le tapage médiatique fait autour des pistes d'atterrissage à vélos qu'on a installées dans cette ville, je n'ai vu qu'un seul et unique cycliste sur ce tronçon – or je suis toujours mon guidage pour emprunter le chemin le plus performant et j'avais tout loisir de regarder et de contrôler la voie d'en face. En revanche, sur la partie réservée aux piétons qui constitue le quai proprement dit, alors là, les cyclistes, il y en avait un petit peu plus! Ils se faufilaient entre les piétons, quitte à les mettre en danger. Par conséquent, je crois quant à moi que vouloir dépenser tout cet argent pour que les cyclistes continuent à se comporter comme si les pistes cyclables n'existaient pas, c'est comme pisser dans un violon! Je m'oppose donc à la proposition PR-1406.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens pour donner des informations précises au Conseil municipal, mais aussi parce que je crois que M<sup>me</sup> Magnin a posé le véritable problème. Elle dit en fait – et nous sommes d'accord sur ce constat –

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

que les cyclistes sont actuellement obligés de circuler sur les trottoirs pour être en sécurité. Enfin... c'était comme ça dans le monde d'avant. L'objectif du conseiller d'Etat M. Dal Busco, chargé de la mobilité au niveau du Canton, est de favoriser la circulation des vélos. Pour ce faire, afin que les cyclistes ne soient pas perpétuellement confrontés aux piétons – lesquels verront par ailleurs leur situation s'améliorer dès la semaine prochaine – il faut que ces mêmes cyclistes circulent sur des pistes à vélos ou, plutôt, des boulevards à vélos sécurisés.

Je pense que vous pouvez en faire le constat, Mesdames et Messieurs: ces pistes à vélos – ou plutôt ces boulevards à vélos – sont sécurisées parce qu'elles sont larges. On s'y sent à l'aise, à tel point que j'y ai vu des enfants le dimanche après-midi. Je le répète, je l'ai moi-même constaté. De plus, comme celles et ceux qui pratiquent régulièrement ce mode de transport le savent, quand on est cycliste on doit parfois s'écarter brusquement et donc avoir de la place en largeur. Sur les pistes qui existaient dans le monde d'avant, on ne se sentait pas forcément en sécurité.

Madame Magnin, vous avez raison de dire qu'il est inadmissible de voir des piétons bousculés par des vélos. Nous avons donc pris notre décision en concertation – je le précise, puisqu'on vient de parler de concertation. Vu la réussite de la voie verte et, il y dix ans, de la voie qui longe l'Arve, tout le monde a réclamé la possibilité d'aller à vélo en toute sécurité du pont des Acacias à la gare des Eaux-Vives, de la gare des Eaux-Vives à la gare de Cornavin et de la gare de Cornavin au pont des Acacias. Ce triangle-là, Mesdames et Messieurs, tout le monde le réclamait! Il permet d'assurer réellement la sécurité des cyclistes.

Encore faut-il que le phénomène que nous avons constaté pendant la pandémie du Covid-19 s'amplifie. C'est ce qui est en passe de se réaliser, puisque les transports en commun sont réduits de moitié et qu'il est interdit de s'asseoir sur certains sièges, comme vous l'aurez constaté. Et il y a des contrôleurs! La moitié de celles et ceux qui prenaient auparavant les transports en commun doivent aujourd'hui se déplacer autrement. Le premier réflexe, comme le disait M. Bertinat, dans le monde d'avant, c'était de se dire: «Je prends ma voiture.» Mais si tout le monde prend sa voiture, la ville sera engorgée comme avant, et même encore plus! Voilà pourquoi nous avons décidé – de manière courageuse, je dois le dire – qu'il fallait non seulement mettre des boulevards à vélos, mais également encourager les gens à utiliser ce mode de transport.

Je vous invite à faire comme moi, Mesdames et Messieurs: je vais souvent dans l'abri à vélos de mon immeuble et je mets le doigt sur les vélos pour voir la poussière qui les recouvre... Eh bien, il y en a, de la poussière! Cela veut dire qu'il y a des locataires qui ont des vélos dans leur cave et qui pourraient se motiver pour le sortir et circuler avec. C'est pour ça que les 50 francs que je propose sont utiles, même si M. Morten Gisselbaek dit que ce n'est rien...

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

Je rappelle que la population genevoise s'est appauvrie – et même considérablement appauvrie – au cours de ces deux derniers mois. Dans ce contexte, un geste en faveur d'une réparation de vélo, ça fait vivre le petit commerce. Il y a dans notre ville sept ou huit magasins d'artisans qui réparent des vélos, sans compter l'association Genèvevroule qui met à disposition des vélos et les répare, ainsi que l'atelier Péclot 13. Je trouve que la proposition PR-1406 ferait repartir le cercle vertueux que nous voulons tous, Mesdames et Messieurs, c'est-à-dire les circuits courts. En l'occurrence, on a ici une bonne raison de soutenir nos petits artisans, nos commerçants de cycles qui pourraient faire des affaires. D'ailleurs, ils le disent déjà, puisqu'ils fonctionnent à flux tendu pour vendre des vélos, en ce moment.

On pourrait aussi donner des cours pour cyclistes, pour celles et ceux qui ont perdu l'habitude d'aller à vélo, même s'il est un peu difficile de perdre cette habitude une fois qu'on est monté sur une bicyclette. Toujours est-il qu'il y a peut-être des gens dont c'est le cas. Quant aux épingles à vélos, il n'y a pas de problème – enfin, des épingles... Je n'aime pas ce terme. Il s'agit plutôt de box sécurisés. Il faut les sécuriser, car il y a des vélos qui coûtent extrêmement cher. C'est là aussi une problématique dont il faut tenir compte. Pour en revenir à la proposition PR-1406, qu'il s'agisse d'une subvention pour acheter un vélo à 100 francs ou à 50 francs, il n'y a aucun souci!

Je tiens à rappeler que le Conseil municipal m'a voté en 2018 – et je vous en remercie infiniment, Mesdames et Messieurs, vous aviez le nez fin! – la proposition PR-1231, qui prévoyait de consacrer 1 068 500 francs à la fourniture et la mise en œuvre de mobilier à destination du stationnement et du comptage des vélos sur le territoire municipal. Outre l'installation des totems prévus, ce montant devait être exclusivement utilisé à la fourniture et à la pose d'épingles et de râteliers à vélos non couverts. Or il nous reste de ce crédit encore 700 000 francs que nous n'avons pas dépensés.

Je n'ai donc pas inclus d'épingles à vélos dans la proposition PR-1406, puisque nous en avons déjà posé 450 depuis cette époque. Mais on pourrait encore en poser 4500, me dit-on... Eh bien, Mesdames et Messieurs, si vous votez un amendement dans ce sens, moi, cela ne me pose pas de problème! Nous essayons ici d'être parcimonieux – c'est de toute façon le cas – pour atteindre un objectif précis: encourager les personnes qui ont un vélo dans leur garage à le sortir, en prenant aussi ceux de leurs enfants, pour circuler sur les nouveaux boulevards à vélos. J'en appelle à toutes celles et tous ceux qui nous font le plaisir de nous écouter, qui en ont la patience... Je vous remercie de votre attention.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). On a tous un filtre sélectif: certaines ne voient que les beaux mecs et pas les autres; M<sup>me</sup> Magnin, elle, ne voit que des bouchons! Moi, les cyclistes, je les vois. Je travaille à Cologne le mercredi et j'ai fait tout à

Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

l'heure le trajet Coligny-OMM à vélo en vingt-cinq minutes. J'ai croisé des voitures arrêtées, bien sûr, mais aussi beaucoup de cyclistes dans les deux sens. Avec M<sup>me</sup> Magnin, on a donc fait à peu près le même trajet au même moment, mais on n'a pas vu les mêmes choses! Les nouvelles pistes et voies cyclables enfin dignes de ce nom, je les vois aussi. Les travaux en cours me réjouissent. Je remercie le Canton et tous les gens qui travaillent là-dessus de faire ce travail. Je me réjouis de pouvoir utiliser toutes ces nouvelles pistes cyclables.

Avec la proposition PR-1406, l'idée est bien sûr de remettre ou de mettre en selle les Genevois et d'encourager un changement de modes de transport. C'est un coup de pouce. Et c'est urgent, car c'est maintenant qu'on doit changer nos habitudes! M. Bertinat a dit que la voiture protège du Covid-19, parce qu'on peut fermer sa vitre – mais il oublie que l'un des facteurs aggravants du Covid-19, qui fait que l'on peut risquer d'en mourir, c'est l'obésité. Or être assis dans sa voiture augmente la sédentarité et donc l'obésité. N'oubliez pas ça! A l'inverse, faire du vélo, c'est faire du sport et c'est aussi se déplacer sans polluer. Ça aussi, on l'oublie un peu, hein! Vous demandez la liberté de polluer, Monsieur Bertinat, au lieu de penser à la santé de nos concitoyens. (*Remarque dans la salle.*) Moi, je travaille aussi!

On dépasse régulièrement les normes maximales de pollution à Genève, où il y a trop souvent des pics de pollution. Les Genevoises et les Genevois ont droit à un environnement sain! Notre ville est l'une des plus polluées de Suisse. Rien que passer au vélo permettrait de diminuer cette pollution. On l'a vu: pendant le confinement, la pollution a baissé drastiquement, on respirait mieux. Étonnant... Ici, on demande juste que les gens puissent continuer à respirer mieux, qu'il y ait moins de pollution et que la pollution qui a diminué au cours de ces dernières semaines continue à le faire. Maintenant, on constate que les voitures reviennent, c'est dommage. L'idée est donc de remettre les gens sur des vélos dans les rues, sur des pistes cyclables protégées.

**M. Pierre Scherb** (UDC). M. Eric Bertinat a déjà donné la position de l'Union démocratique du centre et je ne le contredirai pas. J'aimerais juste ajouter deux ou trois points. On pourrait penser que l'Union démocratique du centre est contre les cyclistes ou contre le vélo tout court. Ce n'est absolument pas le cas! Je pense que notre parti a autant de membres qui roulent à vélo que les autres – mais il en a peut-être un peu plus qui respectent les lois et qui roulent là où il faut, c'est-à-dire sur les pistes cyclables et non pas sur les trottoirs... Cependant, en cette période de perte de valeurs, nous refusons que le vélo soit élevé au rang de nouvelle divinité devant laquelle tout le monde est obligé de s'aplatir. Non! Le vélo est un moyen de transport comme tous les autres. A ce sujet, la Constitution cantonale stipule justement que la liberté des moyens de

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

transport est garantie. Il n'y a donc pas lieu de donner des coups de pouce au vélo, comme on a pu l'entendre. Tous les moyens de circulation ont la même valeur et sont protégés par la Constitution.

En tant qu'autorité exécutive de la Ville de Genève, le Conseil administratif est lui aussi tenu de respecter la Constitution cantonale; il ne peut donc pas favoriser le vélo comme c'est le cas maintenant. M. Pagani l'a dit: on a déjà beaucoup fait pour le vélo. C'est vrai! Ce soir, nous devons traiter le rapport sur la proposition PR-1325, qui prévoit deux autres crédits d'un montant total de presque 6,5 millions de francs pour aménager un itinéraire cyclable permettant de traverser le pont du Mont-Blanc. Eh bien, tout a une limite – et là, cette limite est atteinte! Nous ne pouvons donc que nous opposer à la proposition PR-1406.

**M. Pascal Holenweg (S).** Juste en passant et gentiment, contrairement à notre collègue Morten Gisselbaek qui est foncièrement méchant – c'est d'ailleurs pour ça qu'il n'a pas été réélu alors que moi, qui suis foncièrement gentil, je l'ai été – je donnerai trois ou quatre brèves réponses à certains des intervenants précédents.

Je répondrai d'abord à M. Scherb, qui semble penser que nous faisons du vélo une nouvelle divinité, ce qui suppose que la voiture soit une ancienne divinité. Face aux deux divinités, je suis résolument athée! Le vélo est un moyen de déplacement et rien d'autre. La seule question qu'on ait à se poser, c'est de savoir si ce moyen de déplacement est plus pratique, plus utile, plus respectueux de l'environnement que l'ancienne divinité que, semble-t-il, M. Scherb regrette de ne plus pouvoir adorer aussi librement qu'il le faisait dans les temps qui étaient consacrés à cela.

Je répondrai ensuite à M. Bertinat, qui nous disait que pendant la période de confinement l'automobile privée était le moyen de se déplacer qui s'était révélé le plus efficace. Eh bien, non! Les moyens de déplacement qui se sont révélés les plus efficaces pendant cette période sont nos jambes, que nous les utilisons pour marcher ou pour pédaler sur un vélo. Ce sont ces deux manières de circuler qui ont bénéficié de la plus forte augmentation. On peut le voir dans la manifestation d'avant-hier, où 2500 personnes ont tourné gentiment à vélo autour de la plaine de Plainpalais, et dans les 15 000 signatures de la pétition qui demande de maintenir les bandes cyclables récemment créées. Il découle de ce constat que, dans une ville comme Genève, le vélo est le moyen de déplacement le plus rationnel et le plus efficace, quand on peut l'utiliser, et le plus respectueux de l'environnement, même quand on ne peut pas l'utiliser.

Enfin, j'ai le même regret en ce qui concerne les deux amendements déposés ce soir: c'est qu'ils opposent les besoins et qu'ils opposent aussi les possibilités au lieu de les ajouter les unes aux autres. Ce n'est pas parce qu'on soutient l'achat de vélos qu'on ne peut pas soutenir les installations favorisant l'usage

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

du vélo! De ce point de vue là, nous aurions soutenu l'amendement du méchant M. Morten Gisselbaek, s'il s'était agi d'un projet de délibération spécifique proposant un crédit spécifique visant à augmenter les moyens à disposition pour les aménagements cyclables. Mais ici, on nous propose de remplacer l'aide apportée à la réparation ou à l'achat d'un vélo par un crédit budgétaire supplémentaire destiné aux aménagements cyclables. Il ne s'agit pas de remplacement, mais d'addition: nous sommes favorables aux deux projets! On ne voit pas pourquoi on devrait remplacer l'un par l'autre.

Même remarque concernant l'amendement de M. Zogg. Nous sommes aussi favorables à l'aide pour l'achat d'un vélo que nous le sommes, évidemment, à l'aide alimentaire. Je ne vois pas pourquoi il faudrait opposer une aide à l'autre, ni pourquoi le Mouvement citoyens genevois, au lieu de déposer un amendement à la proposition PR-1406, ne rédige pas un projet de délibération qui pourrait être traité en urgence dans dix jours. L'aide alimentaire est une urgence! Cette urgence vaut la peine d'être défendue, mais il n'y a aucune raison, aucune légitimité, aucune justification à le faire en remplaçant une aide pour l'achat d'un vélo par une aide alimentaire. Les deux besoins sont totalement disjoints. Ils ne s'opposent pas l'un à l'autre, ils s'ajoutent l'un à l'autre. La démarche de la Ville doit être de répondre à l'un comme à l'autre par son soutien.

Je ne sais pas si nous réussirons ce soir à voter la proposition PR-1406 sur le siège. Elle est à la fois raisonnable et utile. Or il n'est pas raisonnable et utile de l'opposer à l'aide alimentaire ni à un renforcement des aménagements cyclables. Je le répète encore une fois, nous sortons d'une période de deux mois pendant laquelle le vélo et nos jambes se sont révélés les moyens de transport les plus efficaces. Nous pouvons maintenant faire usage de nos têtes pour essayer de raisonner un peu rationnellement et sortir des cultes anciens ou nouveaux, pour parler de la politique des transports et d'un soutien aux modes de déplacement les plus efficaces et les plus rationnels dans une ville comme Genève – ce ne sont pas toujours les plus confortables mais, en tout cas, ce sont les plus respectueux de l'environnement.

**M. Pierre de Boccard** (PLR). Le Parti libéral-radical est pour le renvoi en commission de la proposition PR-1406, afin qu'elle y soit étudiée. Bien sûr, si ce renvoi devait être refusé, le Parti libéral-radical serait favorable au premier amendement du Parti du travail pour améliorer les infrastructures cyclables, tout en déplorant la façon cavalière dont des pistes cyclables ont été aménagées sans concertation au cours de ces dernières semaines. Il en a résulté un engorgement des axes primaires de Genève et une pollution décuplée. Les axes primaires sont là pour être fluides, on doit les fluidifier pour libérer le trafic et, ainsi, avoir des quartiers pacifiés dans notre ville. Or ce n'est pas ce qui s'est passé avec ces nouveaux aménagements!

Nous nous sommes retrouvés plusieurs fois à débattre des bandes cyclables en commission de l'aménagement et de l'environnement. On nous avait parlé d'une task force entre le Canton et la Ville qui devait travailler là-dessus et qui nous disait toujours: «Attendez, attendez, attendez... Nous arriverons avec des propositions et tout ça.» Mais nous n'avons jamais reçu de propositions! Le seul résultat, c'est ce que vous voyez dans la rue, Mesdames et Messieurs: on a soudain des lignes cyclables tracées un peu à la va-vite, alors que le Conseil administratif de la Ville de Genève aurait pu venir bien avant en commission avec des projets d'envergure. Chaque parti aurait pu les étudier et donner des suggestions, puis voter ces projets – ce qui n'a jamais été fait. Pour le Parti libéral-radical, c'est là un grand problème.

Nous voyons le travail effectué en ville: sens inverses dangereux, fins de lignes cyclables incompréhensibles... Rien n'a vraiment été fait pour sécuriser les grands axes. Et puis tout à coup le Covid-19 arrive, on sort les grandes machines et on met du jaune partout sans réfléchir aux problèmes qui peuvent en découler!

Je le répète, le Parti libéral-radical est favorable au premier amendement du Parti du travail, mais pas au deuxième. En tout cas, nous demandons le renvoi de la proposition PR-1406 en commission pour étudier les infrastructures qui pourraient être développées – mais avec l'accord du Conseil municipal et après un débat en commission, j'insiste là-dessus.

**M. Omar Azzabi (Ve).** Premièrement, je me réjouis de la position du Parti libéral-radical: une fois n'est pas coutume, il change de cap et prend en compte un impératif écologique qui, de l'avis de tous, doit être mis en place. Je m'en réjouis et j'en suis bien content!

Deuxièmement, je voulais prendre la parole au sujet des cibles visées par le Mouvement citoyens genevois. M<sup>me</sup> Magnin a parlé de «pistes d'atterrissage» à vélos. Moi, je parlerais plutôt d'un atterrissage complètement raté! Pour quelle raison? Tout d'abord, le Mouvement citoyens genevois oppose les besoins. En effet, il introduit par son amendement une aide alimentaire qui n'a rien à voir avec le Schmilblick – absolument rien! – ni avec l'éventualité d'un petit soutien de 50 ou 100 francs pour les familles nécessiteuses qui pourraient ainsi réparer ou s'acheter un vélo.

Opposer les besoins en remplaçant cette aide par une aide alimentaire, c'est aussi rappeler la réalité d'aujourd'hui. J'en profite pour souligner le travail de notre magistrate M<sup>me</sup> Alder, qui signale sans cesse dans les médias que la Ville arrive au bout de ses capacités et qu'on ne peut plus continuer à dépenser pour l'aide alimentaire et l'aide d'urgence sans que les autres communes et le Canton prennent leurs responsabilités en la matière. Vous l'avez vu dans les médias,

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

Messieurs-dames: l'aide alimentaire, en ce moment, c'est 1,5 million de francs – ou 1 million, je ne sais plus – décroché par le Conseil d'Etat via la Loterie romande. Un projet débattu en ce moment en commission au Grand Conseil envisage de consacrer de 4 à 5 millions de francs à la pérennisation de l'aide alimentaire. Autant dire que la Ville en fait déjà beaucoup avec la mise à disposition des Vernets et de tout le personnel qui gère l'aide alimentaire actuelle! Pour cela, je tire mon chapeau au département de M<sup>me</sup> Alder.

Enfin, je tiens à souligner qu'opposer les besoins n'est pas la solution et qu'on n'a en tout cas pas la possibilité de le faire maintenant. Plus tard, si l'on revient éventuellement avec une autre proposition sur la question de l'aide alimentaire, comme le suggérait le collègue Holenweg, nous pourrions bien sûr en discuter. Mais là n'est pas le sujet aujourd'hui. Je pense que les Verts voteront évidemment la proposition de M. Pagani, mais que nous émettrons une réserve quant à l'amendement d'Ensemble à gauche défendu par M. Morten Gisselbaek, car nous estimons qu'il ne faut pas opposer les besoins et que le coup de pouce prévu dans la proposition PR-1406 serait le bienvenu au moins pour certaines familles. Voilà! Vive le mouvement cycliste genevois...

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Je soutiens moi aussi l'amendement de mon collègue Morten Gisselbaek, pour plusieurs raisons. La mesure proposée par le Conseil administratif – et notamment par M. Pagani – ne s'attaque pas au problème structurel de fond que nous dénonçons depuis des années et des années. Cela fait longtemps que Genève cumule du retard dans la sécurisation des pistes cyclables et la réalisation des aménagements qui permettraient enfin de relier entre elles les voies cyclables.

Pour constater le problème, il suffit d'essayer de traverser le pont du Mont-Blanc pour aller du côté du quai Wilson, quand on quitte la piste cyclable du pont du Mont-Blanc et qu'on veut continuer tout droit. D'autres problèmes sont aisément constatables, notamment en face au Jardin anglais où, chaque fois qu'on essaie de rester sur la pseudo-piste cyclable tracée à coups de pinceau et rien d'autre, on risque de heurter des touristes qui se prennent en photo devant l'Horloge fleurie. Et je ne parle pas de l'incroyable micmac qu'on peut voir par terre juste en face de l'Horloge fleurie, près des feux de circulation, où les cyclistes qui attendent au feu rouge doivent se livrer à une espèce de va-et-vient sans fin avec des changements de direction à 180 degrés pour pouvoir continuer leur route.

Il y a donc vraiment un manque structurel en matière d'aménagements cyclables. Comblé ce manque encouragera des gens qui, aujourd'hui, ont peur de circuler à vélo, car ils craignent pour leur intégrité physique; ils ne se sentent pas assez en sécurité pour prendre leur vélo. De telles mesures bénéficieraient à

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

tout le monde, alors que la distribution de 100 ou 50 francs à des gens pour réparer leur vélo serait clairement une mesure qui n'aurait rien de structurel. Ce serait une mesure-arrosoir qui raterait très largement la cible.

M. Pagani a dit qu'on pouvait constater l'appauvrissement d'une partie de la population de Genève. Il suffit de penser aux 2600 personnes qui font la queue aux Vernets chaque samedi, qui attendent des heures et des heures pour un cornet de nourriture d'une valeur de 20 francs. Vous croyez que ces personnes-là vont s'acheter un vélo à 500 ou 800 francs parce qu'elles auront reçu un petit chèque de 100 francs, Mesdames et Messieurs? Pas du tout! La Ville de Paris, par exemple, offre actuellement 500 euros pour l'achat d'un vélo – mais pas à n'importe qui!

Nous sommes contre la mesure-arrosoir proposée par M. Pagani, pour une raison fondamentale: nous sommes pour la progressivité de l'impôt. Plus on est riche, plus on est fortuné, et plus le taux d'imposition augmente. C'est une question fondamentale de justice sociale et de redistribution des richesses. A ce que je sais – mais c'est peut-être un point qu'il faudrait creuser – les chèques prévus dans la proposition PR-1406 seront distribués à tout citoyen ou toute citoyenne, voire aux enfants établis à Genève qui veulent s'acheter un vélo: «Tiens, voilà 100 francs!» Qu'est-ce qui risque de se passer? Je caricature, mais à peine: une famille fortunée – père, mère et trois enfants – qui profite à fond de ces chèques recevra au total 750 francs. Ils pourront s'acheter des mountain bikes pour aller avec leur Range Rover et les cinq vélos faire des randonnées en Valais! Voilà un exemple qui montre très clairement qu'une telle mesure de distribution urbi et orbi de ces chèques rate la cible.

Par conséquent, comme nous sommes pour – avec la gauche en général et certainement M. Pagani le premier – la progressivité de l'impôt, il faut procéder de manière que les aides qu'il vient d'évoquer pour que les pauvres puissent s'acheter des vélos soient progressives aussi, mais dans l'autre sens que l'impôt, c'est-à-dire en fonction des revenus dont les personnes disposent: à revenus moindres, aides accrues et à revenus accrus, aides moindres. Et cela doit évidemment s'accompagner de mesures structurelles. Mais les chèques prévus dans la proposition PR-1406 sont juste des palliatifs pour faire de la publicité on ne sait pas trop à qui. Il n'y a rien de structurel là-dedans, je le répète. Ce dont on a besoin, c'est des mesures structurelles. On en a pris le chemin, c'est évident – et heureusement! Mais ce n'est pas le fait que des gens disposent de 100 francs en plus qui va faire augmenter de manière exponentielle l'utilisation du vélo.

J'avais encore juste une question: est-ce que les chèques qui seront distribués à Genève pour le vélo seront comme les chèques qu'a promis de distribuer M. Trump aux Etats-Unis – uniquement aux pauvres, ceux-là, mais signés à son propre nom?

Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, j'ai passé ma journée au téléphone et sur internet pour répondre aux questions de vos compatriotes. Pourquoi est-ce que je les appelle vos «compatriotes»? Parce que beaucoup m'ont dit: «J'ai voté pour les écolos et pour la gauche, avec leur programme magnifique qui vise à faire une ville merveilleuse et qui promet des petits commerces pour tout le monde, des arbres, des fleurs, etc.» Jamais ces gens-là ne m'ont dit avec un profond regret: «J'aurais imaginé que tout serait axé uniquement sur la petite reine.» D'ailleurs, la petite reine commence à bien porter son nom, à Genève!

Mais dans une proposition comme celle dont nous sommes en train de parler, l'argent, ça se calcule! Vous allez me dire que c'est une phrase facile... Eh bien non, justement pas! Il y a beaucoup de gens qui sont dans le besoin et la précarité à cause du Covid-19, on ne va pas épiloguer là-dessus. Et là, tout d'un coup, on veut faire des tas de choses pour les vélos, les vélos, les vélos, les vélos... J'arrête là, parce que la liste est longue! Moi, je pense qu'avant de faire quoi que ce soit, il faudrait déjà nous fournir des chiffres. Combien y a-t-il de cyclistes actifs en ville de Genève en période chaude? Et combien en période froide? On est bien d'accord: même les plus vaillants cyclistes éviteront de circuler à vélo en hiver.

Et puis, il y a les enfants à transporter, les problèmes d'âge... Sans parler des handicapés qui n'iront jamais à vélo et des anciens qui n'y arrivent plus! En tant qu'ancien, j'ai moi-même fait l'essai: ça va, je m'en sors encore à peu près, mais bon... Quand je rentre, je dois prendre du Dafalgan, parce que ça me fait mal aux jambes. Vous allez me dire: «Prenez un vélo électrique!» Mais alors, donnez de l'argent aux handicapés pour qu'ils puissent s'acheter un vélo électrique! Puisque vous avez lancé un immeeeeeeeeense projet vélo, eh bien, allez jusqu'au bout! Ne donnez pas 50 francs aux gens qui veulent aller à vélo, donnez carrément un vélo électrique à ceux qui voudraient circuler avec, parce qu'ils ont de la peine avec un vélo normal, «manuel» ou «physique», on va dire. Et je ne parle pas de ceux qui n'aiment pas le vélo! Ils sont nombreux – plus nombreux que ceux qui ne peuvent pas en faire.

Avant de faire quoi que ce soit, je pense qu'il faut arrêter la double pandémie: la première est évidemment celle du Covid-19, et la deuxième, c'est le vélo! A l'heure actuelle, en ville de Genève, c'est devenu une plaie! Les gens sont nombreux à s'en plaindre. C'est quand même extraordinaire, cette histoire! Ce qui m'a surpris et choqué – mais je suis resté humble dans mes propos avec ces personnes-là – c'est quand on m'a dit: «Moi, j'ai voté pour la gauche! Je pensais vraiment que... Je n'avais jamais imaginé que...» Eh bien, voilà! Maintenant, c'est trop tard! Je pense qu'il va falloir fonctionner comme ça pendant cinq ans avec vous, la gauche, les écolos... et les vélos! J'espère au moins que vous reviendrez à un certain équilibre, au pragmatisme, au partage. La rue et les routes

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

sont à tout le monde! Aux vélos, aux motos, aux voitures, aux camionnettes, aux bus, aux camions – bon, on peut éviter les gros camions, d'accord. On pourrait les mettre dans des dépôts extérieurs et utiliser des petites camionnettes pour faire les livraisons à l'intérieur de la ville, ce serait une bonne idée – une idée Barthassat, je le rappelle!

En tout cas, à l'heure actuelle, il est vrai que tout ne peut pas se faire à vélo. Certes, on va vers les beaux jours – du moins je l'espère, mon Dieu! Je le souhaite à tout le monde! Mais il est clair que le vélo ne fait pas l'affaire de chacun. Même un bon cycliste, quand il doit aller faire de grandes courses – là où il veut, d'accord? On ne va pas faire ici de la propagande pour les magasins genevois contre ceux qui sont de l'autre côté de la frontière... –, prend parfois son véhicule 4×4 ou SUV (Sport Utility Vehicle) pour pouvoir y mettre ses commissions, sa femme et ses enfants. Et son vélo, il l'accroche éventuellement à l'arrière ou il le laisse à la maison.

Alors, s'il vous plaît, arrêtez avec ça maintenant! C'est fatigant! Nous voterons le renvoi en commission de la proposition PR-1406. Evidemment, je vois deux ou trois esprits simples qui me font des petits signes bizarres... Je sais qu'ils ne sont pas réélus et qu'ils ne siégeront donc pas en commission, mais moi oui! Sur ce, Mesdames et Messieurs, il vous faudra faire avec moi! Je vous remercie de votre patience et de m'avoir écouté religieusement!

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous n'en sommes qu'à la préconsultation. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole, en revanche il vous sera encore possible de vous exprimer plus tard, si vous votez tout à l'heure la discussion immédiate sur la proposition PR-1406. La parole est à M. Sormanni.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais réagir aux propos du magistrat, mais aussi de M. Azzabi ou M<sup>me</sup> Wuest – je ne sais plus qui a dit quoi, ce n'est pas très important. Vous pourrez dire tout ce que vous voulez, vous pourrez faire des pistes d'atterrissage à vélos encore plus larges, il n'y a qu'à regarder le résultat! Je ne vois pas pourquoi on aurait besoin de pistes cyclables de 2,5 m de large. On aurait très bien pu faire autrement! Il y a donc bel et bien une volonté de certains, ici, de bloquer la circulation automobile, de bloquer l'économie – qui l'a déjà été à cause du Covid-19 – et d'entraver ceux qui travaillent, qui font des livraisons ou des réparations et qui doivent évidemment se déplacer avec un véhicule, car ils ne vont pas mettre leur cargaison sur un vélo, vous le savez bien! Mais ça, à gauche, vous n'avez pas envie de le voir! Je trouve quand même assez ahurissant de constater cela.

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

Vous pourrez compter les vélos autant que vous voudrez, ces pistes cyclables sont largement vides – et ça n'empêche pas les cyclistes de rouler sur les trottoirs, de traverser les rues sur les passages pour piétons et de brûler les feux rouges! Quand les cyclistes respecteront la loi sur la circulation routière (LCR), on pourra peut-être discuter, mais ce n'est pas demain la veille! Il y en a qui la respectent, mais la plupart ne le font pas – jeunes et vieux, d'ailleurs. Il y a des jeunes, des mamans et des papas avec un petit gamin sur le siège arrière qui brûlent allégrement les feux rouges. Ce n'est pas ça qui va régler le problème, d'autant plus qu'avec tout ça, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous avez rouvert la guerre des transports.

Mais revenons-en à la proposition PR-1406. Je dois dire que je suis assez d'accord avec une grande partie de ce qu'a dit M. Schnebli tout à l'heure. Vous prévoyez un «arrosage» général – bon, c'est l'habitude de la gauche, ça fait trente ans que vous faites ça en Ville de Genève! Voilà pourquoi les gens votent pour vous: vous les arrosez régulièrement et généreusement avec l'argent des contribuables et vous contribuez, bien évidemment, à vider les caisses de la Ville. Avec ce qui s'est passé en 2020 – c'est-à-dire l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises RFFA mais aussi, pire encore, la pandémie de Covid-19 – vous verrez que nos caisses seront hélas bien vides à la fin de l'année. C'est comme ça! Alors, continuez de prévoir des chèques comme ceux de la proposition PR-1406, ce sera bientôt des chèques en bois – on pourra même marquer «Pagani» dessus, ou n'importe quel autre nom – et ils ne vaudront pas un kopeck. Je ne pense pas que ce soit la bonne solution.

Je répète que je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Schnebli: si vous voulez vraiment mettre en place une mesure ciblée, ne permettez pas aux couples riches de s'acheter un troisième ou un quatrième vélo, favorisez plutôt l'achat d'un vélo pour ceux qui n'en ont pas et qui ne peuvent pas s'en payer un. Mais aujourd'hui, l'urgence n'est pas que les gens s'achètent un vélo, c'est qu'ils aient à manger! Certains, dans cette ville, n'ont pas ou plus de quoi manger, tout simplement parce qu'ils étaient des travailleurs dans des secteurs un peu particuliers comme l'aide à la personne, pour citer un exemple parmi d'autres, et il y en a qui, même s'ils n'ont pas forcément eu l'obligation de fermer leur entreprise, n'avaient plus du tout de clients à cause du Covid-19. Eh bien, ceux-là ne reçoivent aucune aide et ils sont aujourd'hui dans la panade!

Voilà pourquoi notre collègue Zogg a déposé son amendement. C'est maintenant que ces gens ont besoin d'une aide alimentaire, et pas lorsqu'on pourra de nouveau déposer des projets de délibération urgents, pour autant que l'urgence soit votée. Je crois que c'est ça, la bonne solution.

A gauche, vous êtes vraiment braqués sur le vélo. Pendant le confinement dû au Covid-19, la circulation routière fonctionnait assez bien... Il y avait

évidemment beaucoup moins de voitures, on trouvait des places de stationnement et on pouvait circuler. Mais il y a d'autres moyens pour obtenir le même résultat, or vous n'en voulez pas! Ni ici, ni au Grand Conseil! Je le regrette. Dans cette république, les contribuables ont dépensé plus de 1 milliard de francs – 1000 millions! – pour construire la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), ce Léman Express largement vide qui ne résout de toute manière pas les problèmes. Voyez le progrès: c'est un projet qui date d'il y a plus de cent ans et dont le tracé n'a pas changé! Quoi qu'il en soit, il ne résout pas et ne résoudra pas les problèmes de circulation à Genève.

Ce qu'il faut faire, c'est demander à tous ceux qui viennent depuis l'extérieur du canton – il n'y a pas que les frontaliers français, il y a aussi les Vaudois – de s'arrêter à la frontière du canton de Genève, d'y laisser leur voiture et de prendre les transports publics, dont le CEVA. Mais sur ce plan-là, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous n'agissez pas! Ça, vous ne voulez pas le faire! Vous ne faites rien! Vous voulez empêcher les Genevois de circuler à Genève, vous voulez empêcher de circuler ceux qui habitent ici, ceux qui participent à faire fonctionner l'économie et qui vont encore souffrir un peu plus à l'avenir. Par contre, on laissera venir les 100 000 pendulaires qui arrivent de l'extérieur en voiture. Il y a plus de 600 000 mouvements automobiles à Genève par jour! Mais ceux-là, vous ne les empêchez pas d'arriver, vous continuez de faire en sorte qu'ils puissent venir et vous pénalisez les Genevois! La prochaine étape, ce sera d'imposer une taxe pour aller en ville! Vous êtes les champions du monde des taxes! Vous faites tout faux!

Vous ne résoudrez rien avec ces autoroutes à vélos et ces subventions-arrosage pour acheter des vélos. D'abord, la plupart de ceux qui en ont vraiment besoin et qui n'en ont pas les moyens ne s'achèteront pas un vélo avec 100 francs. Ensuite, ceux qui ont un pneu crevé le font réparer, car ce n'est pas ça qui coûte cher – mais s'ils ne l'ont pas fait jusqu'à maintenant, ce n'est pas avec un chèque de 50 francs qu'ils le feront. En revanche, avec la proposition PR-1406, comme l'a dit M. Schnebli tout à l'heure – je le redis pour la troisième fois, car il a raison –, vous favoriserez ceux qui ont déjà les moyens nécessaires et qui s'achèteront ainsi des vélos supplémentaires à mettre sur leur Range Rover ou leur Porsche pour monter à la montagne le week-end. Cet arrosage financier est indécent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Je pense qu'on ferait mieux de voter l'amendement de M. Zogg pour donner une aide alimentaire urgente à ceux qui en ont besoin à Genève. J'ai dit!

**M. Jean-Luc von Arx** (PDC). Madame la présidente, je vous admire. Je trouve qu'on entend vraiment tout et n'importe quoi, dans cette enceinte! On parle ici d'une problématique relativement précise et je regrette que vous n'ayez

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

pas une petite clochette pour signifier aux orateurs, de temps en temps, qu'ils sortent du sujet. Ce serait pas mal!

De quoi est-il question dans la proposition PR-1406? D'une fausse bonne idée. M. Pagani a eu une fausse bonne idée. Elle semble bonne, car on en parle et ça va déclencher un mécanisme de réflexion qui consistera à se dire: «Tiens, il faudrait que je pense à sortir mon vélo de mon garage.» Mais donner 500 000 francs pour ça, c'est une autre question! Je pense que l'application de cette mesure telle qu'elle a été prévue est relativement faible et mal conçue. Comme cela a été dit maintes fois à juste titre, ce serait se lancer dans un arrosage financier public et général. C'est donc une fausse bonne idée.

Mesdames et Messieurs, vous savez que le Parti démocrate-chrétien soutient pleinement tous les développements pour la réalisation de pistes cyclables. Ce qui se passe actuellement à Genève est une très bonne chose, c'est une expérience à faire absolument. Cela bouscule nos habitudes, bien entendu, car cela nous pousse à nous demander si nous pourrions utiliser un autre moyen de transport pour aller d'un point A à un point B. Evidemment, il y a les gens qui sont malheureusement bloqués dans la circulation, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement que de circuler en voiture. Tout cela sera analysé, bien entendu. Mais à nouveau, là n'est pas le sujet et je ne vais pas parler d'autre chose que de la proposition PR-1406.

Il s'agit ici de donner 50 francs pour la réparation d'un vélo ou 100 francs pour l'achat d'un vélo, qu'il soit électrique ou pas. Sur cet objet, le Parti démocrate-chrétien laissera la liberté de vote à ses membres, à chacun d'en décider. Personnellement, je ne soutiendrai aucun des amendements ni le renvoi de la proposition PR-1406 en commission, car elle n'est pas ciblée et prévoit un arrosage financier public inadéquat. Inutile de dépenser de l'argent public en jetons de présence pour étudier cela en commission!

**M. Pascal Spuhler (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il s'agit là d'un dernier pied de nez du sieur Pagani, histoire de nous enquiquiner dans cette session plénière en disant: «Regardez, je vous embête, je vais encore un peu distribuer le pognon de la Ville à tous ceux qui veulent bien m'écouter.» On se fout de la gueule du monde! Passez-moi le terme, Madame la présidente, mais c'est ça qui se passe, avec cette proposition PR-1406 que nous soumet ce soir le Conseil administratif. 500 000 francs à la disposition de ceux qui veulent faire réparer leur bicyclette ou s'acheter un nouveau vélo! En voilà, une nouvelle sympathique! Et pourquoi pas pour les trottinettes ou les voiturettes électriques, Monsieur Pagani? Vous avez oublié ces véhicules-là, pourtant ils font aussi partie de la mobilité douce! A un moment donné, il faut s'arrêter.

Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

On profite lâchement de la pandémie de Covid-19 pour nous installer des boulevards à vélos inutiles, à l'heure actuelle, puisqu'ils ne sont fréquentés que par un faible pourcentage de la population. Evidemment, tout le reste des gens qui se déplacent encore en transports publics ou en véhicules privés sont largement embêtés – pour ne pas dire autre chose. Là, je crois vraiment qu'on exagère. Bravo au duo Pagani-Dal Busco! Sur ce coup-là, vous êtes vraiment champions du monde! Pour embêter la population, vous êtes bons! Franchement, ce projet, c'est n'importe quoi!

Je ne soutiendrai ni les amendements d'Ensemble à gauche ni l'amendement généreux du Mouvement citoyens genevois. Certes, on pourrait peut-être tous penser à la population. On a vu qu'il y avait des habitants de Genève qui souffraient de misère – vraiment! On a constaté la réalité du problème, on en a parlé hier soir et je ne vais pas revenir là-dessus. Je pense que la Ville ferait mieux de s'occuper de ces gens-là, au lieu de réparer les bicyclettes des quidams. Je dirai donc évidemment non à la proposition PR-1406, non à son renvoi en commission et non aux amendements – même si l'idée du Mouvement citoyens genevois me plaît, mais je pense que ce n'est pas le sujet ici.

**La présidente.** Je passe la parole au dernier intervenant avant l'intervention du magistrat et la fin de la préconsultation, M. François Mireval.

**M. François Mireval (S).** Je voulais très brièvement souligner un aspect intéressant de ce projet qui n'a été relevé par personne – en particulier à droite. La droite soutient l'automobile en général, en tant que moyen de transport individuel. Or automobile, motocyclette et vélo sont tous trois des moyens de transport individuels. Par conséquent, la proposition PR-1406 devrait être soutenue par les partisans des modes de transport individuels. Entre parenthèses, rappelons que, s'il y a beaucoup de voitures dans cette ville à certaines heures, c'est entre autres grâce à l'action du Mouvement citoyens genevois qui a empêché la construction des parkings-relais à la frontière. Nous invitons donc la droite à voter cette proposition qui encourage l'usage d'un moyen de transport individuel.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rappelle tout d'abord que le prix d'un vélo d'occasion bien rénové à Péclot 13 ne dépasse pas 100 ou 150 francs. Pour moi, la proposition PR-1406 est donc un geste qui permettrait à tout un chacun d'accéder à la petite reine.

## Proposition: crédit et règlement pour encourager l'utilisation du vélo

Par ailleurs, j'aimerais mentionner une idée reprise dans la presse par une lectrice, je crois. Elle disait: «En fait, il y a 50 000 personnes qui prenaient le train ou le tram tous les jours et qui ne peuvent plus le prendre, puisque la capacité des transports publics a été réduite de moitié. Il faudrait peut-être envisager de mettre des parkings-relais provisoires avant la douane, voire après, pour que les gens déposent leur voiture à 2 km du centre-ville et achèvent ce dernier bout de trajet à vélo, dans la mesure où il y a des épingles à vélos sécurisées.» J'ai proposé cette solution dans un projet de loi que j'ai déposé en tant que député auprès du Grand Conseil, qui l'a renvoyée en commission. J'espère qu'elle sera étudiée rapidement, afin qu'on puisse mettre ces infrastructures à la disposition de nos concitoyens et des travailleurs pendulaires. Ces derniers nous ont bien rendu service pendant la pandémie, Mesdames et Messieurs, puisqu'ils constituent une bonne partie des personnes qui travaillent à l'Hôpital cantonal ou à la Voirie.

Par conséquent, je trouve qu'il y a effectivement des pas supplémentaires à faire pour résoudre certains problèmes structurels. A ce propos, Monsieur Morten Gisselbaek, je suis d'accord avec vous: la proposition PR-1325 est en attente depuis des mois. Le Conseil municipal l'a plusieurs fois retoquée parce qu'elle n'était pas complète ou qu'elle était mal faite, parce que ci, parce que ça... J'espère qu'elle sera votée ce soir, car elle permettra enfin de terminer le U cyclable. On pourra ainsi basculer du côté lac la piste cyclable qui passe actuellement le long du quai Wilson du côté Pâquis, ce qui est un peu critiquable. J'espère que le Conseil municipal fera enfin doit à cette proposition que j'ai déposée il y a quasiment une année, Mesdames et Messieurs! Cela pour améliorer un peu la piste cyclable du pont du Mont-Blanc, qui est effectivement crapoteuse, et faire en sorte d'avoir un double sens cyclable du côté lac qui passe sur le pont et aille jusqu'à la Perle du lac.

C'est un geste symbolique qu'il est important de faire pour soutenir celles et ceux qui se sont mobilisés à vélo autour de la plaine de Plainpalais et qui continueront à se mobiliser – je l'espère! – ainsi que celles et ceux qui, au gouvernement cantonal, ont eu le courage de mettre en place les nouvelles pistes cyclables. Parce qu'il en faut, du courage, à voir le débat de ce soir! Je relève et souligne ce courage politique! Il s'agit de faire en sorte que le monde d'après puisse envisager d'autres modes de transport que la voiture, même si celle-ci est bien évidemment nécessaire pour certains – je ne mets pas cela en cause. Mais si nous voulons que celles et ceux qui ont un réel besoin de circuler en voiture, avec leur famille et leurs enfants, puissent le faire dans de bonnes conditions, cela veut dire qu'il faut alléger le trafic. Autrement, les rues déjà embouteillées avant la crise sanitaire le seront encore plus après, puisque je répète qu'il y a aujourd'hui 50 000 personnes qui ne peuvent plus accéder aux transports en commun et qui ont donc un vrai problème de déplacement.

**La présidente.** Je mets aux voix le renvoi de la proposition PR-1406 en commission, puisqu'il a été demandé. S'il est refusé, nous voterons sur la discussion immédiate, bien entendu.

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition en commission (ndlr: il n'a pas été spécifié laquelle) est refusé par 34 non contre 25 oui.*

*Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 34 non contre 28 oui.*

**La présidente.** Cet objet est donc refusé. Il est balayé de l'ordre du jour, on ne peut rien faire! (*Brouhaha.*) Puisqu'il n'y a pas de renvoi en commission ni de discussion immédiate, cette proposition est refusée, point barre! (*Brouhaha.*) Stop!

**6. Projet de délibération du 12 mars 2020 de M<sup>mes</sup> Marie-Pierre Theubet, Sophie Courvoisier, Fabienne Beaud, Martine Sumi, Hélène Ecuyer et MM. Amar Madani, Didier Lyon: «Jetons de présence et indemnités 2020-2025» (PRD-259).**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant que:

- le Conseil municipal, sur proposition de son bureau, lequel consulte au préalable les chefs et cheffes de groupe, fixe par délibération, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 131, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;  
sur proposition du bureau du Conseil municipal,

*décide:*

*Article premier. – Jetons de présence*

Le montant net des jetons de présence et des indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2020-2025:

a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance	150,15 francs
b) Présidence du Conseil municipal, par séance	219,45 francs
c) Repas, par séance plénière avec relevée	46,20 francs
d) Séance de commission, par heure	115,50 francs
e) Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure	161,70 francs
f) Rapporteur ou rapporteuse de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	85,45 francs
g) Rapporteur ou rapporteuse de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	80,85 francs
h) Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière	127,05 francs
i) Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	173,25 francs
j) Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	173,25 francs
k) Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal	7507,50 francs
l) Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal	3465 francs

*Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal*

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et du ou de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

*Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d’une commission*

Une contribution annuelle de 312 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 246 francs pour la participation à la sortie d’une commission dont il fait partie, et 66 francs pour la participation à un repas d’une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d’une sortie de commission.

*Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal*

Le bureau dispose d’une somme de 11 000 francs par année consacrée à l’information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnités, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d’une commission;
- 5000 francs pour l’organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d’une commission ou de sa présidence, d’une conférence ou d’une séance d’information d’intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l’organisation, par le Service du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

*Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques*

Une participation annuelle de 40 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

*Art. 6. – Les montants prévus dans la présente délibération sont applicables dès la fin du délai référendaire.*

*Art. 7. – La délibération PRD-101 acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2015 est abrogée.*

*Préconsultation*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, nous devons voter le montant des jetons de présence pour la législature 2020-2025. Je rappelle que c’est un point réglementaire. Vous vous en souvenez, il y a eu toute une consultation pour savoir qui voulait augmenter les jetons de

## Projet de délibération: jetons de présence et indemnités 2020-2025

présence et qui ne le voulait pas. Pour finir, la majorité des groupes avait proposé une augmentation de 5%. Dans le projet de délibération PRD-259 figure la liste avec les nouvelles sommes correspondant aux jetons de présence selon le type de mission effectuée, si cette augmentation est acceptée. Les auteurs du projet de délibération PRD-259 ne demandant pas la parole et ne pouvant moi-même la prendre, je mets aux voix l'entrée en matière sur cet objet.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 53 oui contre 8 non (2 absentions).

**M. Pascal Holenweg (S).** Je vais formuler mon intervention de manière interrogative. Le projet de délibération PRD-259 consiste à augmenter les jetons de présence des conseillères et des conseillers municipaux. Mes questions sont les suivantes: qu'est-ce qui justifie cette augmentation? Est-ce que vous considérez, Mesdames et Messieurs, que le travail des conseillers municipaux va s'accroître ou devenir plus dur, pour justifier une meilleure rétribution? Est-ce que vous considérez que les instruments dont les conseillers municipaux doivent disposer et qu'ils peuvent s'acheter eux-mêmes seront de plus en plus chers? Est-ce que vous considérez que nous serons tellement plus efficaces que nous pouvons être récompensés de notre efficacité à venir? Qu'est-ce qui justifie que l'on augmente maintenant la rétribution des conseillères et des conseillers municipaux? Et comment peut-on mesurer l'impact symbolique d'une telle augmentation de notre propre rétribution, même si la moitié de ce Conseil municipal a été renouvelée, à une période où quelques dizaines de milliers de Genevois se retrouvent avec des revenus, des salaires ou des indemnités en chute libre? Je reformule ma question de la manière la plus résumée possible: qu'est-ce qui justifie, du point de vue du bureau du Conseil municipal, que nous augmentions notre propre rétribution en ce moment?

**La présidente.** C'est à moi que vous posez la question, Monsieur le conseiller municipal?

*M. Pascal Holenweg.* Je veux la poser au bureau.

**La présidente.** Non, c'est à tout le monde – c'est-à-dire aux groupes politiques – de se prononcer. Vous prenez la parole au nom de votre groupe?

*M. Pascal Holenweg.* Non.

**La présidente.** Bon, d'accord.

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer** (EàG). Je ne comprends pas qu'on puisse déposer ce type de projet de délibération dans les circonstances actuelles. On n'est pas dans une situation où le Municipal peut justifier une augmentation de ses revenus. Je serais même plutôt favorable à une baisse de nos jetons de présence, de la même manière que nous demandons un effort au Conseil administratif car il faudrait sérieusement diminuer ses revenus. On n'est pas au Conseil municipal pour s'enrichir! On n'est pas là pour se faire de l'argent, on est là pour représenter la population. Je trouve indécent de se faire des cadeaux comme ça, en tant que parlement, au moment où on pourrait utiliser l'argent public pour aider les personnes dans la précarité, pour la Ville, pour la communauté – et pas simplement pour le parlement. (*Brouhaha.*)

**La présidente.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, il y a trop de bruit! On se calme... On redevient paisibles dans cette enceinte formidable...

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Les Verts sont défavorables à l'augmentation de cette indemnité. Cependant, on aimerait quand même dire quelque chose sur l'importance des jetons de présence. Pour les Verts et les Vertes, il est important que chaque personne élue puisse siéger au Conseil municipal, quels que soient son statut professionnel et son revenu. Je rappelle que c'est un travail de milice. La fonction d'élue exige que l'on y consacre du temps, tant en séance plénière ou de commission que pour la lecture de dossiers, la recherche d'informations et les contacts avec les personnes concernées par les différents sujets traités. Pour certains, ce temps empiète sur celui consacré à leur activité professionnelle, qu'ils doivent donc diminuer avec, à la clé, une perte de salaire ou de revenu. Cela peut les amener aussi à renoncer à la charge d'élue. Pour les Verts, il est important que le Conseil municipal soit représentatif de la population. Il est donc essentiel que chaque élue reçoive une juste indemnité pour cette tâche de milice.

Toutefois, cette indemnité doit être en relation avec les ressources à disposition. Ainsi, en cette période étrange où nous sommes toutes et tous projetés dans l'incertitude, où une partie de la population a perdu une part ou la totalité de son revenu, où les ressources financières des entreprises genevoises ont diminué comme peau de chagrin, où il faut adapter nos modes de vie, il est essentiel, pour les Vertes et les Verts, d'être solidaires de la population. C'est pour cette raison que nous sommes défavorables à l'augmentation des jetons de présence.

J'ai calculé combien de sacs de nourriture représenterait cette augmentation de 5% pour deux jours de séances plénières du Conseil municipal: cela équivaudrait à 132 sacs. Cela peut paraître peu aux yeux de certains, mais c'est beaucoup pour les personnes qui n'ont pas de quoi manger: 132 sacs de denrées alimentaires en plus!

Par conséquent, nous estimons qu'en refusant la hausse de leurs indemnités les conseillères et conseillers municipaux donneront un signal très fort à la population, même si ce n'est pas une si grande somme que ça – mais c'est une somme qui est vitale pour un certain nombre de personnes. Ce serait là un signal fort et essentiel de soutien aux actions entreprises par les associations, par les entreprises aussi et par la Ville, afin de sortir au mieux de la crise actuelle. C'est un petit pas, une petite goutte d'eau dans l'océan, mais qui est importante. Merci! (*Applaudissements.*)

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Alors bon, j'arrive ce soir, je n'ai pas discuté de cet objet avec mon groupe et mes collègues en ont discuté entre eux...

**La présidente.** Vous pouvez rester assis, Monsieur Rudaz.

*M. Marc-André Rudaz.* Je ne sais pas ce qu'ils ont décidé, mais l'Union démocratique du centre, il y a quelques années, était opposée à l'augmentation des jetons de présence. On ne sait pas si certains indépendants ne vont pas finir par dépendre de l'Hospice général, vu la situation actuelle, mais qu'est-ce qui justifie ces indemnités? Vous voudrez bientôt des salaires de l'Union européenne à 300 000 euros par année, Mesdames et Messieurs! Non mais! Avant, on travaillait tout aussi bien, je suppose! On arrive très bien à vivre avec les montants actuels des jetons de présence de la Ville. Arrêtez de vouloir les augmenter! C'est facile pour moi de parler ainsi, puisque je ne serai pas là ces prochaines années, mais franchement, si vous soutenez la délibération PRD-259, vous vous foutez de la gueule du monde!

**La présidente.** Eh bien, voilà qui est clair!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Il est assez piquant d'entendre les représentants de certains groupes politiques qui ne siègeront plus dans ce plénum dire qu'il ne faut pas ajuster – car il ne s'agit pas de les augmenter, en fait – nos jetons de présence. J'aimerais rappeler que ceux-ci n'ont pas été adaptés depuis 2011.

En 2015, ils ne l'ont pas été. Faites le calcul, Mesdames et Messieurs: cela fait neuf ou dix ans que leur montant est le même. Par conséquent, je pense qu'un ajustement doit être fait. Le minimum serait au moins d'y intégrer l'inflation. Je rappelle que les salaires du personnel municipal, quant à eux, ont été régulièrement indexés chaque fois que l'indice des prix à la consommation avait augmenté. Vous pensez bien que les prix ont évolué, depuis dix ans! Il s'agit donc simplement d'un ajustage des jetons de présence. Il aurait même fallu prévoir une augmentation beaucoup plus grande, parce que je rappelle que depuis 2015 ou 2016 – je ne sais plus exactement – nos jetons de présence sont imposés fiscalement. Ce changement a donc provoqué, en réalité, une baisse de l'indemnisation des conseillers municipaux.

J'estime que le minimum serait d'ajuster nos indemnités en fonction de l'inflation – et je crois qu'on n'y arrive même pas, avec les 5% proposés dans le projet de délibération PRD-259, car depuis dix ans l'inflation a été de plus de 5%. On a augmenté les salaires du personnel municipal, il y a eu des augmentations partout – sauf pour les jetons de présence des conseillers municipaux. Il ne s'agit donc pas ici d'une augmentation, simplement d'une adaptation au coût de la vie. En fait, il aurait peut-être fallu augmenter nos indemnités de 25%, mais je pense que personne ne l'aurait voulu. C'est une solution de compromis que le bureau du Conseil municipal a trouvée ici et je la trouve tout à fait raisonnable. Je vous invite donc à la voter, Mesdames et Messieurs, merci!

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC).** La population de Genève vit depuis à peu près dix semaines dans des conditions difficiles. Certes, nous avons discuté de l'augmentation des jetons de présence du Conseil municipal avant le Covid-19, mais nous nous retrouvons maintenant dans une situation inédite. Le Parti démocrate-chrétien a toujours été contre l'augmentation des jetons de présence des conseillers municipaux. Aujourd'hui, il est d'autant plus fermement conforté dans sa décision que les habitantes et les habitants vivent des situations délicates qui – pour certains – risquent d'empirer au fil des mois à venir. Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien votera contre cette augmentation des jetons de présence.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'ai déposé un amendement consistant à ramener le montant des jetons de présence pour la législature 2020-2025 au niveau actuel. Formellement, cela consiste à refuser le projet de délibération PRD-259 du bureau mais, comme nous sommes tenus de fixer le montant des jetons de présence avant le début de chaque législature, je propose cet amendement pour modifier les montants prévus dans le projet de délibération PRD-259 et fixer nos indemnités à leur niveau actuel, c'est-à-dire ne rien changer.

*Projet d'amendement*

Revenir au statu quo pour le montant des jetons de présence et indemnités 2020-2025 en renonçant à leur augmentation.

**M. Pascal Spuhler** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit M. Sormanni, nos jetons de présence n'ont pas été augmentés depuis 2011. Alors, qu'est-ce que vous avez? Vous avez peur de vous augmenter? Vous avez peur de toucher une indemnité pour le travail que vous faites au Conseil municipal pour le bien de la communauté? Vous tous qui vous vantez de faire du bien à la communauté, soit vous êtes fonctionnaires, soit vous travaillez pour des entités publiques subventionnées. C'est au moins le cas de la plupart de ceux qui ont parlé avant moi et qui s'opposent à l'augmentation des jetons de présence. Est-ce que vous renoncez à votre salaire, quand vous siégez ici et que vous êtes payés pour ça? Non! Alors, ne soyez pas hypocrites, s'il vous plaît! C'est facile, quand on a un salaire confortable de fonctionnaire, de dire: «On n'a pas besoin d'être augmentés en tant que conseillers municipaux.»

Certes, on peut se demander si le conseiller municipal lambda, celui qui travaille un minimum et qui vient se gratter les fesses ici juste pour se montrer et se vanter de son titre de conseiller municipal, mérite d'être augmenté. Malheureusement, on ne peut pas payer le travail des membres du Conseil municipal au mérite – et c'est bien dommage, pour certains! Messieurs-dames, si vous avez honte de toucher quelque chose, soit vous démissionnez, soit vous renoncez à vos jetons de présence, soit vous en faites don à une institution de charité, par exemple! Rien ne vous en empêche! Vous aurez d'autant plus la gloriole de travailler pour la population qui vous a élus.

Personnellement, je m'en vais. Que vous augmentiez ou non les jetons de présence ne me pose donc pas de problème. Mais je trouve ridicules les discours hypocrites que j'entends là au fond, sur les bancs de différents groupes qui se sont exprimés jusqu'à maintenant. On ne peut pas être augmentés, car la population souffre... Mais renoncez complètement à vos jetons de présence, au lieu de renoncer aux misérables 5% d'augmentation qu'on octroierait ici aux conseillers municipaux qui en ont besoin! Car il y en a malheureusement quand même quelques-uns, parmi nous, qui comptent sur ces jetons de présence. Je trouve vos discours lamentables! Je ne les qualifierai pas autrement, sinon on va m'accuser d'être malhonnête. Cela ne vaut mieux pas! Mais je trouve ce genre de discussion où on a peur de parler de notre pognon – parce que c'est de notre pognon qu'il s'agit – un peu lamentable. C'est une attitude scandaleuse, Mesdames et Messieurs! Personne, au cours de cette législature ou de la précédente, n'a dit: «Allez, je fais cadeau de mes jetons de présence à la Croix-Rouge, au Caré ou à je ne sais

quelle autre association.» Et maintenant, vous venez nous faire la morale pour ce petit pourcentage en plus!

J'en connais personnellement quelques-uns, dans cette salle, qui ne cracheront pas sur ce petit franc supplémentaire qui leur sera octroyé pendant les cinq prochaines années. Ces personnes-là, même si leurs jetons de présence ne sont pas augmentés, se battent quand même pour les idées qu'elles défendent et pour les gens qui les ont élus. Aujourd'hui, quand vous allez chez le mécano – chez le mécano pour vélos, par exemple... – il vous prend 140 balles de l'heure. Quand vous appelez un électricien, c'est 160 balles de l'heure. Quand vous appelez le service de dépannage pour votre télévision à la maison, c'est 150 francs le déplacement. Je pourrais citer encore beaucoup d'autres exemples.

Alors, vous ne pensez pas que vous méritez les... – combien c'est, déjà? – 150 francs et 15 centimes de l'heure qu'on vous octroie ici? Ah non, c'est 150 francs par séance, même pas par heure! Sous déduction des charges sociales, évidemment. Mais n'ayez pas peur d'encaisser quelque chose, Mesdames et Messieurs! Vous vous battez pour vos idées, pour défendre vos opinions, pour défendre l'un son quartier, l'autre son association ou même un lobby – pourquoi pas? Mais ayez le courage de ce que vous faites! C'est vraiment d'une triste hypocrisie, ces discours que j'ai entendus tout à l'heure! Je vous le dis, Mesdames et Messieurs: renoncez à cette augmentation, ce n'est pas grave. Moi, ça ne me pose pas de problème, je m'en vais! Mais cela posera des problèmes à quelques-uns ici que vous punissez pour rien, car eux méritent cette augmentation et pas vous!

**M. Pierre Scherb** (UDC). Il est clair que l'Union démocratique du centre soutiendra le projet de délibération PRD-259. En effet, comme l'a dit M. Sormanni, il ne s'agit pas du tout d'un ajustement des jetons de présence et encore moins d'une augmentation. En réalité, il s'agit d'une légère correction de la diminution que les conseillers municipaux ont subie sur leurs jetons de présence en 2015. M. Sormanni a mentionné le fait que les jetons de présence sont impossibles depuis cette date, ce qui n'était pas le cas avant. Par conséquent, pour tous ceux qui sont ici présents et qui paient des impôts – tel n'est pas le cas de tous les Genevois, car nous savons qu'un tiers d'entre eux n'en paient pas – la soumission des jetons de présence à l'impôt était en fait une diminution de leurs indemnités.

Voilà pourquoi il s'agit en fait d'ajuster légèrement cette diminution. Je dis bien «légèrement», car le projet de délibération PRD-259 prévoit une légère augmentation de 5%, alors que pour arriver au même niveau qu'avant 2015 il aurait fallu augmenter nos jetons de présence de 25%. Pour ces raisons, nous accepterons bien sûr ce projet de délibération.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). J'apporterai encore juste une ou deux précisions. Lorsque l'Etat a décidé d'imposer les jetons de présence, cette mesure a aussi touché le Grand Conseil – à la différence que lui a voté une augmentation de 25% de ses indemnités pour compenser cette taxation, ce qui était assez logique! D'ailleurs, dans certains cas, ce n'était probablement même pas suffisant. Mais il y avait au moins une compensation! Au Conseil municipal, nous n'avons pas voté d'augmentation de nos jetons de présence au moment où a été introduite la taxation. Dont acte. Mais je crois qu'on doit au moins accepter aujourd'hui cette légère adaptation, qui est logique.

Comme l'a dit mon collègue Pascal Spuhler, il est facile, pour certains ici qui gagnent bien leur vie et qui ne sont pas à la retraite, de faire la charité! Mais il y a des membres du Conseil municipal qui ne reçoivent que le montant de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Pour ceux qui exercent des professions libérales et qui gagnent des centaines de milliers de francs par année – tant mieux pour eux! – il est facile d'annoncer que l'on renonce à une augmentation de ses jetons de présence! On est un grand seigneur, on veut faire la charité sur le dos des pauvres – car il y en a ici, dans ce Conseil municipal! Il y a parmi nous des gens qui reçoivent l'aide de l'Hospice général!

Je crois donc, Mesdames et Messieurs, que refuser le projet de délibération PRD-259 est vraiment une fausse bonne idée. L'augmentation des jetons de présence prévue est modeste et raisonnable, elle est également nécessaire pour une grande partie des conseillers municipaux qui siègent ici ou qui y siègeront lors de la prochaine législature. Ceux qui n'en ont pas besoin parce qu'ils sont déjà des privilégiés de la vie, ils ont le loisir d'offrir ces indemnités – ou une partie – à des associations de bienfaisance. Il y en a plein la république! Mais y renoncer n'apportera pas un franc de plus aux nécessiteux ou à ceux qui vont chercher leur cornet de nourriture tous les samedis aux Vernets. C'est un peu facile, de faire la charité avec l'argent des pauvres – je veux parler des pauvres du Conseil municipal! Vous n'imaginez pas comment vivent les gens, Mesdames et Messieurs. Pour ces raisons, je crois qu'il est raisonnable d'accepter cette légère adaptation de nos jetons de présence qui, en réalité, n'en est même pas une. Cela n'a pas été fait depuis dix ans, comme je l'ai déjà dit.

**M. Pierre Scherb** (UDC). J'aimerais encore juste ajouter un élément à ce débat. On a beaucoup parlé de la période du coronavirus et on a dit que tout le monde avait été touché par les mesures de confinement. Mais nous tous, ici, nous avons aussi été touchés, d'une certaine façon! La pandémie n'est donc pas une raison de nous priver de ce à quoi nous avons droit – car nous avons droit à une indemnisation. Oui, nous exerçons une fonction milicienne, comme l'a bien dit M<sup>me</sup> Corpataux. Il n'y a aucune raison pour que les députés du Grand Conseil profitent du rééquilibrage de leurs jetons de présence à hauteur de 25% et pas les

membres du Conseil municipal. Pourtant, cela s'est fait comme ça... C'est maintenant le moment de réparer au moins légèrement cette injustice qui date de 2015.

Le coronavirus est arrivé cette année et nous sommes à la fin de la première vague; elle est même déjà derrière nous. Est-ce qu'il y aura une deuxième vague? Probablement pas, selon des professeurs français de renommée mondiale. Alors, pourquoi faire comme si la deuxième vague allait de toute façon venir? Et même s'il y en a une, ce sera encore en 2020. Mais nous, nous ne votons pas ici les montants des jetons de présence pour l'année en cours seulement, puisqu'il s'agit de les fixer pour les cinq prochaines années. Nous ne pouvons donc pas nous baser sur une courte période de crise, il faut être prospectifs, regarder vers l'avenir et aller de l'avant!

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer** (EàG). Je voulais juste apporter une précision. En tant que conseillère municipale bénéficiaire de l'aide de l'Hospice général, je tombe dans la catégorie des «pauvres» et j'aimerais préciser ce que cela implique: une augmentation du revenu imposable. En effet, tout ce qu'on reçoit, on ne peut pas le déduire des impôts. Tout ce qu'on reverse au parti, on ne peut pas forcément le déduire non plus. Les jetons de présence sont déduits de l'aide reçue de l'Hospice général, ce qui fait qu'en siégeant ici on ne touche pas un centime de plus, on n'a pas plus de confort! C'est une complexité supplémentaire car, quand on touche des jetons de présence, on doit chaque mois recalculer ce qu'on va recevoir comme revenu de l'Hospice général. Evidemment, c'est toujours une procédure transparente: on doit envoyer toutes les pièces comptables et faire toutes ces démarches chaque mois – or c'est chaque fois différent!

De plus, en tant que bénéficiaire de l'Hospice général, on a l'obligation d'accepter tout revenu. Par conséquent, même si refuser mes jetons de présence m'arrangerait, car ainsi je paierais moins d'impôts et je devrais affronter moins de complexités administratives avec l'Hospice général, je n'aurais pas le droit de le faire. Telle est la réalité pour les bénéficiaires de l'Hospice général qui siègent au Conseil municipal: on ne touche pas un centime de plus, quel que soit le niveau des jetons de présence.

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Pour la clarté du débat et pour que les gens qui nous regardent à la télévision sachent à quel point nous méritons réellement une augmentation, je vais vous faire un peu de lecture, Mesdames et Messieurs. Je vais vous lire l'alinéa 2 de l'article 131 du règlement du Conseil municipal, qui concerne la fixation des jetons de présence. Je cite: «Le premier et le deuxième débat concernant cette délibération ont lieu lors de la dernière session de l'ancienne législature...» – c'est-à-dire maintenant – «...et le troisième débat

lors de la première session de la nouvelle législature.» Or en troisième débat on reprend tout à zéro. Cela fait à peu près une heure que nous discutons de quelque chose qui sera de toute façon décidé par le nouveau Conseil municipal, renouvelé à 50% par les élections! C'est comme ça: il y a un troisième débat sur ce type de projet de délibération et on peut tout y remettre en cause. Nous sommes donc en train de perdre notre temps! Nous sommes en train de nous faire payer pour mener une discussion quasiment inutile puisque, de toute façon, le montant des jetons de présence de la prochaine législature sera décidé lors du troisième débat. J'abrège et j'en reste là, parce que je n'aimerais pas non plus en rajouter! (*Applaudissements nourris.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. C'est réglementaire, donc effectivement...

**M<sup>me</sup> Maria Casares (S).** Je voulais juste apporter une petite contribution à ce débat, bien que je n'aie pas été réélue pour la prochaine législature. Je ne bénéficierai donc pas d'une éventuelle augmentation des jetons de présence et je ne subirai pas non plus leur maintien au niveau actuel. Je tenais simplement à rassurer MM. Spuhler et Sormanni: dans cette enceinte, il y a des gens qui ne sont pas fonctionnaires! Certains ont un salaire comme le mien, qui n'est ni tout petit ni mirobolant, mais qui leur permet tout simplement de vivre. Je travaille dans une association et mon salaire n'est pas du tout du même niveau que celui des fonctionnaires de la Ville ou de l'Etat, mais j'estime que la vision misérabiliste que donnent MM. Spuhler et Sormanni de la fonction de conseiller municipal est honteuse, parce qu'on ne fait pas de la politique pour gagner de l'argent!

Je ne pense pas non plus que ce soit le cas de ceux qui bénéficient de l'aide de l'Hospice général puisque, comme l'a signalé M<sup>me</sup> Annick Ecuyer, s'ils gagnent quelque chose, c'est retiré du montant qu'ils reçoivent de l'Hospice. Par conséquent, même si des membres du Conseil municipal dépendent de l'Hospice général, ils ne touchent pas un centime de plus grâce à leurs jetons de présence! Alors, arrêtez d'induire les gens en erreur et de colporter des fausses réalités, Messieurs!

La valeur symbolique de l'augmentation des jetons de présence proposée dans le projet de délibération PRD-259 est indécente, vu la situation provoquée par le Covid-19 – mais ce n'est pas seulement à cause du virus! Simplement, la crise sanitaire a mis en lumière une situation que connaît Genève depuis des années: il y a des petits indépendants qui n'ont plus de salaire. Et je ne vous parle même pas des personnes sans statut légal, Messieurs Spuhler et Sormanni, puisque vous n'êtes pas du tout favorables à ces gens-là et que vous les accusez d'être des profiteurs. Mais les indépendants, c'est des bons Suisses qui travaillent

et qui paient leurs impôts! Dans la crise actuelle, ils n'ont plus touché de revenu et ont rencontré énormément de difficultés, car l'assurance perte de gain n'est pas entrée en matière. Vous le savez aussi bien que moi, Mesdames et Messieurs, puisque la presse s'en est fait l'écho.

Donc, ne serait-ce que par rapport à la valeur symbolique de cette augmentation des jetons de présence – vous l'avez dit, Monsieur Spuhler: c'est une augmentation symbolique – et par respect pour ces gens face à ce qu'ils ont vécu et vivent encore, le Parti socialiste refusera ce projet de délibération. Je me fais la voix du Parti socialiste, même si nous n'avons pas pris une décision collective, et j'espère que mes camarades me suivront. Evidemment, le troisième débat aura lieu à la prochaine législature mais, pour des raisons symboliques, nous devons nous positionner contre cette augmentation. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle moi aussi qu'il y aura un troisième débat sur le projet de délibération PRD-259 au début de la nouvelle législature. Pour l'instant, il y a encore trois intervenants inscrits au tour de parole, dont deux ont déjà parlé, mais bon... On est au Conseil municipal et, comme d'habitude, on prolonge la discussion! Allez-y, Monsieur Holenweg...

**M. Pascal Holenweg (S).** Premier rappel: nous ne proposons pas de diminuer les jetons de présence, nous proposons de les maintenir à leur niveau actuel. Deuxième rappel: dans tous les groupes, une partie des jetons de présence versés aux conseillères et conseillers municipaux sont reversés ensuite au parti politique et au groupe de chacune et chacun. Si vous estimez que vous n'êtes pas assez payés pour le travail que vous faites, Mesdames et Messieurs, négociez avec votre groupe la part qui vous revient et celle qui revient au parti! Pour le reste, toutes les raisons de fond de notre opposition au projet de délibération PRD-259 viennent d'être rappelées par ma cheffe de groupe. Je m'en tiendrai donc à ce qu'elle a dit et maintiens l'amendement que j'ai déposé, qui consiste à garder les jetons de présence de la législature 2020-2025 à leur niveau actuel et à renoncer à les augmenter de 5% comme le propose le bureau.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** M. Morten Gisselbaek a tout dit et je pense qu'il faudrait maintenant clore ce débat pour procéder au vote!

**La présidente.** Personne n'a demandé la clôture du débat, donc voilà... On continue! Monsieur Sormanni, vous avez la parole pour la troisième, quatrième, cinquième fois...

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, on a eu un très long débat pour savoir s'il fallait donner 500 000 francs à ceux qui veulent acheter un vélo. 500 000 francs, c'est largement plus que 5% du montant des jetons de présence du Conseil municipal. Mais là, ça ne vous posait pas de problème! Ceux qui sont contre le projet de délibération PRD-259, vous êtes une bande d'hypocrites! Vous voulez faire la charité sur le dos des autres, hein! Mais pas sur le vôtre! Réfléchissez un peu à ça, c'est quand même trop facile! Dans cette Ville de Genève, on jette l'argent par la fenêtre à la faveur d'innombrables propositions, dont celle de tout à l'heure. Par miracle, elle a été refusée, mais donner ces 500 000 francs, c'était bel et bien ce que la plupart de ceux qui sont intervenus dans le débat voulaient faire. On était prêts à donner 100 francs à des gens pour l'achat d'un vélo, quel que soit leur niveau de fortune. Il faudrait peut-être comparer ce qui est comparable!

Dans cette salle, il y a des gens qui gagnent des centaines de milliers de francs. Tant mieux pour eux! Evidemment, il leur est facile de dire: «Moi, je renonce à mes jetons de présence», ou: «Je vais donner mes jetons de présence d'une hypothétique séance du 28 mai»... car j'ai vu passer cette idée-là. Mais ça se fait sur le dos de ceux qui ont besoin de ces petits jetons de présence pour compléter leur revenu, notamment ceux qui touchent l'AVS et qui n'ont que l'AVS comme revenu. Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, il y en a dans cette salle! Et même plusieurs!

Par conséquent, je déplore vraiment le larmoiement de ceux qui disent: «Mais c'est un scandale de s'augmenter dans le cadre de la crise du Covid-19...» Ce n'est pas une augmentation! Ce n'est même pas une compensation par rapport au fait que le montant des jetons de présence n'a pas changé depuis dix ans. En réalité, tout le monde gagne moins au Conseil municipal, puisque désormais toutes ces indemnités sont soumises à l'impôt. Evidemment, pour certains qui ont de gros revenus, ça fait beaucoup d'impôts, pour d'autres qui ont de petits revenus, ça ne fait pas grand-chose. Et puis ceux qui sont entre deux – la classe moyenne – comme d'habitude, ils prennent le coup de massue!

Ici, il ne s'agit pas d'être surpayés, mais juste d'être payés correctement. Tout à l'heure, M. Spuhler a dit qu'on était payés 150 francs l'heure pour les séances plénières... Non, non! Ce n'est pas 150 francs mais 75 francs l'heure, puisque les 150 francs nous rémunèrent pour une séance de deux heures. Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il n'y a plus aucun artisan qui travaille pour 75 francs l'heure, quoi qu'il fasse. Même pour réparer un vélo, les 50 francs de M. Pagani qui ont heureusement été refusés tout à l'heure ne suffiraient pas, au tarif actuel. Alors, soyez un peu raisonnables et arrêtez cette hypocrisie larmoyante! C'est honteux!

**La présidente.** Monsieur Spuhler, pour la deuxième fois...

**M. Pascal Spuhler (HP).** Oui, Madame la présidente! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne voulais pas réintervenir, mais M<sup>me</sup> Casares entend bien ce qu'elle veut dans mes propos et, comme elle m'a mis en cause, je me permets quand même de la corriger. Je n'ai pas dit que tout le monde ici était fonctionnaire! Mais une grande partie de ceux qui se sont exprimés tout à l'heure – et une grande partie des membres de cette assemblée, de toute façon – sont fonctionnaires ou travaillent dans des associations subventionnées par l'Etat ou par la Ville, c'est-à-dire par le contribuable, automatiquement. C'est votre cas, Madame Casares! Alors, venir pleurer contre une augmentation des jetons de présence quand on est payé par le contribuable, je trouve ça un peu hypocrite, je le répète encore une fois.

M. Sormanni a corrigé ce que j'avais dit tout à l'heure concernant le tarif horaire réel de nos jetons de présence. Il est effectivement de 75 francs l'heure, puisque notre participation à une séance de deux heures est payée 150 francs. Je rappellerai également que, pour une heure de séance de commission ou du plénum, on fait généralement tout un travail à la maison – du moins, certains le font... C'est vrai qu'il y en a d'autres qui ne font pas grand-chose, je le répète! Je pense donc que l'heure de séance n'est pas excessivement payée et que notre rémunération est largement méritée – pour ceux qui bossent réellement.

**La présidente.** Je mets aux voix la discussion immédiate sur le projet de délibération PRD-259. Nous ne pouvons pas le renvoyer en commission puisque, selon le règlement du Conseil municipal, nous devons faire le premier et le deuxième débat aujourd'hui.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 56 oui contre 5 non (1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'amendement de M. Holenweg est mis aux voix; il est accepté par 44 oui contre 20 non (5 abstentions).

**La présidente.** Le statu quo concernant le montant des jetons de présence de la législature 2020-2025 est donc accepté.

La délibération amendée est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 55 oui contre 8 non (5 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

### DÉLIBÉRATION

Considérant que le Conseil municipal, sur proposition de son bureau, lequel consulte au préalable les chef-fe-s de groupe, fixe par délibération, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 131, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;  
sur proposition du bureau du Conseil municipal,

*décide:*

#### *Article premier. – Jetons de présence*

Le montant net des jetons de présence et des indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2020-2025:

- |  |              |
|--|--------------|
| a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance  | 143 francs   |
| b) Présidence du Conseil municipal, par séance   | 209 francs   |
| c) Repas, par séance plénière avec relevée   | 44 francs    |
| d) Séance de commission, par heure   | 110 francs   |
| e) Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure   | 154 francs   |
| f) Rapporteur ou rapporteuse de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission) | 81,40 francs |
| g) Rapporteur ou rapporteuse de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)                            | 77 francs    |
| h) Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière  | 121 francs   |
| i) Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer                | 165 francs   |

- |   |             |
|---|-------------|
| j) Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer | 165 francs  |
| k) Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal   | 7150 francs |
| l) Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal   | 3300 francs |

*Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal*

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

*Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d’une commission*

Une contribution annuelle de 297 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 231 francs pour la participation à la sortie d’une commission dont il fait partie, et 66 francs pour la participation à un repas d’une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d’une sortie de commission.

*Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal*

Le bureau dispose d’une somme de 11 000 francs par année consacrée à l’information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnités, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d’une commission;
- 5000 francs pour l’organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d’une commission ou de sa présidence, d’une conférence ou d’une séance d’information d’intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l’organisation, par le Service du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

*Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques*

Une participation annuelle de 40 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

*Art. 6. – Les montants prévus dans la présente délibération sont applicables dès la fin du délai référendaire.*

*Art. 7. – La délibération PRD-101 acceptée par le Conseil municipal le 23 juin 2015 est abrogée.*

**La présidente.** Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu ultérieurement.

## **7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **8. Interpellations.**

Néant.

## **9. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 30.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	7050
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	7050
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	7050
4. Prestation de serment de M. Marc-André Rudaz remplaçant M. Jacques Pagan, conseiller municipal démissionnaire . . . . .	7051
5. Proposition du Conseil administratif du 6 mai 2020 en vue: – de l’ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs destiné à encourager l’utilisation du vélo; – de l’adoption du règlement municipal y relatif (PR-1406) . . . . .	7051
6. Projet de délibération du 12 mars 2020 de M <sup>mes</sup> Marie-Pierre Theubet, Sophie Courvoisier, Fabienne Beaud, Martine Sumi, Hélène Ecuyer et MM. Amar Madani, Didier Lyon: «Jetons de présence et indemnités 2020-2025» (PRD-259) . . . . .	7074
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	7091
8. Interpellations . . . . .	7091
9. Questions écrites . . . . .	7091

La mémorialiste:  
*Daphné Leftheriotis*